Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20261008-B_2026_10_08_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique du 2 octobre 2026, le bureau communautaire élargi à l'ensemble des maires s'est réuni **au siège de la CCPBS** en présentiel,

Le jeudi 8 octobre 2026 à 9 h 00

sous la présidence de Monsieur Éric JOUSSEAUME, vice-président et maire, ÎLE-TUDY, en l'absence du président empêché

Membres du BC :

Présents (Quorum à respecter : 6) :

- M. Éric JOUSSEAUME, vice-président et maire, ÎLE-TUDY
- M. Philippe KERAËL, vice-président, LOCTUDY
- M. David LE BERRE, vice-président et maire, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Christian LOUSSOUARN, vice-président et maire, COMBRIT
- Mme Nathalie PÉRON, vice-présidente, PLOMEUR

Excusés :

- Mme Sonia BORDET, vice-présidente et maire, TRÉMÉOC
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, vice-présidente et maire, TREFFIAGAT
- Mme Valérie DRÉAU, conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBÉ
- M. Stéphane LE DOARÉ, président et maire, PONT-L'ABBÉ
- M. Jean-Luc TANNEAU, vice-président et maire, GUILVINEC

Élargi aux maires :

Le bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les maires non-membres du bureau ou leurs représentants **ne prennent pas part au vote sur les sujets soumis à délibération** :

- M. Ronan CRÉDOU, maire, PLOMEUR
- M. Jean-Daniel MAO, maire, TRÉGUENNEC

Excusés :

- M. Sylvain COSNARD, maire, LOCTUDY
- M. Didier LE BLEIS, maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Loïc LE FUR, maire, PLOBANNALEC-LESCONIL

Secrétaire de séance : Philippe KERAËL

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BÉDART, directrice générale des services
M. Jonathan GAUTHIER, directeur adjoint

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20261008-B_2026_10_08_02-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 8 octobre 2026	N° Acte : B-2026-10-08-02
Objet : Demande de subvention LEADER : Laboco	Classification : 7.5 – Subventions

Laboco est un laboratoire de transformation alimentaire mutualisé, implanté à Plovan, dans un ancien abattoir de volailles reconverti.

Créée en octobre 2023 sous forme d'association loi 1901, la structure compte actuellement 68 adhérents dont une dizaine de producteurs professionnels.

Le laboratoire, d'une surface de plus de 250 m², est équipé de machines professionnelles mises à disposition par les membres et d'un autoclave fourni par l'entreprise Franpac (Douarnenez).
Sa localisation lui permet de rayonner sur l'ouest de la Cornouaille : haut Pays bigouden, Cap Sizun, Douarnenez communauté, Pays bigouden sud et bassin de Quimper.

L'atelier vise à offrir un outil professionnel, conforme aux normes, permettant aux producteurs et aux particuliers de transformer leurs récoltes à proximité de leurs exploitations. Le projet ambitionne également de renforcer l'accès des habitants et des collectivités à une alimentation locale, de qualité et diversifiée.

Le modèle économique repose sur un modèle coopératif expérimenté sur plusieurs territoires.

La rentabilité s'appuie sur une recherche d'équilibre entre différents services :

- **Transformation « à façon »** : un technicien de l'association transforme pour le producteur qui peut ainsi se concentrer sur la production. C'est l'activité déterminante du modèle qui générera le plus de recettes mais qui nécessite l'embauche d'un salarié.
- **Transformation « autonome »** : l'adhérent loue le laboratoire pour réaliser ses recettes mais doit bénéficier d'une formation.
- **Mutualisation de formations** : Laboco proposera des formations à la conserverie pour ses adhérents professionnels ou particuliers
- **Ateliers de transformation mutualisés pour les particuliers** : ce seront des ateliers collectifs spécifiques à un produit selon les saisons de fruits et légumes

À moyen terme, Laboco veut développer une gamme de produits et pouvoir fournir la restauration collective. Actuellement, les producteurs de Cornouaille souhaitant transformer leurs produits se déplacent à Quimperlé ou dans le Morbihan. Le projet Laboco constitue une alternative en développant un service de proximité.

- 25 producteurs ont manifesté leur intérêt pour le projet ;
- 18 producteurs du Pays bigouden sud pourraient potentiellement utiliser le laboratoire ;

Le développement du service de transformation « à façon » permettra de toucher une plus large cible de producteurs.

Le développement du projet **Laboco** se déroulera sur une période de 30 mois, de juillet 2026 à décembre 2028 :

- **Phase 1 (juillet 2026-décembre 2026)** : (par les bénévoles)
 - Recherche de financement pour le lancement du projet.
 - Étude expert-comptable
 - Incubation auprès de TAG 29 pour finaliser la structuration du projet.
 - Formation à la conduite de conserverie.
 - Début des travaux d'aménagement du laboratoire.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20261008-B_2026_10_08_02-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 8 octobre 2026	N° Acte : B-2026-10-08-02
Objet : Demande de subvention LEADER : Laboco	Classification : 7.5 – Subventions

- **Phase 2 (janvier 2027-juillet 2027)** :
 - Recrutement d'un premier salarié polyvalent à partir de janvier 2027.
 - Finalisation des aménagements et mise en conformité du laboratoire.
 - Lancement des premières transformations à façon, formations et ateliers.
 - Formation conduite autoclave pour les professionnels utilisateurs.
 - Structuration de la gouvernance et du réseau de partenaires.

- **Phase 3 (juillet 2027-décembre 2028)** :
 - Recrutement d'un second salarié, opérateur de conserverie
 - Déploiement complet des services (transformation à façon, ateliers, formations).
 - Développement des partenariats avec la restauration collective.
 - Évaluation des indicateurs de résultats et ajustements si nécessaire.

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL SUR 2 ANS

Les besoins en investissement sur 2 ans 2026/2027	39 000	**Subventions**	113 500
machines		Communautés de communes - DZ 3 000 € (passage en bureau du 08/10) - QBO 5 000 € (passage bureau du 08/10) - CCHPB (5000) : 2 000 € - CCCS (5000) : 2500 € - CCPBS (5 000) (passage en bureau du 08/10)	23 000
cartographie autoclave			
refection ventilation			
aménagemens			
études, accompagnement, formation		Département du Finistère	8000
communication, site internet		Région Bretagne - ETIK	15000
Les besoins en personnel sur 2 ans 2027/2028	111 808	Etat - FDVA	3500
1 emploi plein temps à partir de janvier 2027 1 coordinateur - administrateur - opérateur		EUROPE - LEADER	75 000
1 deuxième emploi à plein temps à partir de juillet 2027 : 1 opérateur de conserverie			
charges externes sur 3 ans	83 850	RECETTES et financements privés nécessaires sur 2 ans	110 158
TOTAL	234 658		234 658

Laboco a reçu un avis favorable unanime du comité de programmation LEADER réuni le 16 septembre 2026. L'association sollicite la CCPBS à hauteur de 5 000 €.

Laboco est venue présenter son projet durant la commission économie du 8 septembre 2026.
Les membres de la commission ont donné un avis favorable.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20261008-B_2026_10_08_02-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 8 octobre 2026	N° Acte : B-2026-10-08-02
Objet : Demande de subvention LEADER : Laboco	Classification : 7.5 – Subventions

Considérant que le projet LABOCO permet aux producteurs locaux de transformer leurs récoltes à proximité de leurs exploitations ;

Vu le programme LEADER ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 avril 2026 n° C-2026-04-16-07, complétée par celle du 30 avril 2026 n° C-2026-04-30-49, relative aux délégations du conseil communautaire au président et au bureau ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- attribue une subvention de 4 000 € à l'association Laboco dans le cadre de leur projet LEADER ;
- décide que cet accord est conditionné à l'engagement financier des EPCI sollicités ;
- autorise le président à réaliser toute démarche afférente.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)